



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Crise du financement de la vie associative

Question orale n° 385

Texte de la question

M. Damien Girard interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur la crise du financement de la vie associative. Face aux fractures qui traversent la société, générant solitude, repli et tensions croissantes, le devoir est de défendre et soutenir celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour la solidarité et la cohésion sociale. Les associations jouent un rôle central dans la société : elles emploient 1,8 million de salariés, mobilisent 20 millions de bénévoles et rassemblent 40 millions d'adhérents. Elles dynamisent les territoires, notamment les zones rurales et urbaines isolées et incarnent les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité de la République. Pourtant, le modèle associatif est aujourd'hui mis à mal. Les associations sont précarisées par une course aux financements permanente et une logique d'appels à projets qui supprime les financements structurels et pérennes. Une partie de leurs bénévoles, travailleurs et travailleuses passent aujourd'hui un temps de travail considérable à remplir des dossiers de demandes de financement, plutôt que de s'occuper des publics qu'ils accompagnent. Ces structures sont placées dans des rôles de prestataires, alors qu'elles sont la continuité des services publics. Les financements baissent, les charges augmentent et les primes salariales que les associations du médico-social doivent verser ne sont pas compensées par l'État. Cette approche, inspirée du *New Public Management*, rend les associations plus dépendantes des mécènes privés et accroît les inégalités d'accès à leurs services. Entre 2005 et 2017, la part des ressources privées dans le financement des associations est passée de 49 % à 57 %, tandis que la contribution des usagers a augmenté de 10 points. Cette politique a des conséquences très concrètes : des associations précieuses sont menacées, stoppent des activités, licencient ou ferment leurs portes. En Bretagne, en 2025, les CIDFF, centres d'information sur les droits des femmes et des familles, et l'association SeSam ont risqué la cessation de paiement tandis qu'à Lorient, le festival les Aventuriers de la mer n'aura pas lieu pour la première fois depuis 10 ans. Les exemples de ce type, sont connus dans les circonscriptions. Ce sont souvent des piliers de lien social et d'émancipation qui s'effondrent, dans le silence. Les associations sont le cœur battant du modèle social. Elles assurent des missions essentielles, souvent en lieu et place de l'État, dans des domaines comme l'aide à domicile, l'insertion, la culture ou la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Pourtant, elles manquent cruellement de moyens pour remplir ces missions. C'est pourquoi il lui demande, avec une proposition de résolution, la convocation d'États généraux du modèle associatif, afin de co-construire avec les acteurs un modèle de financement durable, qui soutient l'engagement et priorise les missions sociales des associations plutôt que la chasse aux subventions. Mais ces États généraux doivent aussi s'emparer d'une autre urgence : la crise du bénévolat. Le nombre de bénévoles diminue, leur renouvellement est difficile. Par ailleurs, le recul de l'âge de la retraite, décision funeste pour les travailleuses et travailleurs, a en plus eu un effet direct et délétère sur cette ressource essentielle. Valoriser et sécuriser l'engagement bénévole est donc un impératif. Il demande quelles suites le Gouvernement entend donner à cette proposition et aux inquiétudes croissantes du secteur associatif.

Données clés

Auteur : [M. Damien Girard](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 385

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 juin 2025](#)